



# CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 MARS 2023

## COMPTE-RENDU

Présents : Monsieur Pascal BOUGAULT

Mesdames Anny THUILLIER, Catherine MASSONS, Roselyne MULLER,  
Messieurs Daniel THOIRAIN, Luc RAUDIN, Rémi GAY ;

Excusé(e)s : M. Gautier LABESSE (donne procuration à M. Luc RAUDIN), Mme Nicole THOIRAIN (donne procuration à M. Daniel THOIRAIN), M. Alain PLOIX, Mme Kélène SAILLARD,

- Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 3 janvier 2023.

### - Délibération 01 : Approbation du compte de gestion 2022

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2022 et le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, *Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité* déclare que le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le Receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### - Délibération 02 : Approbation du compte administratif 2022

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2022 comme suit :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMPTÉ ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	19 388,31 €	0,00 €	0,00 €	135 580,48 €	19 388,31 €	135 580,48 €
Opérations de l'exercice	20 166,40 €	25 212,81 €	123 870,84 €	153 867,74 €	144 037,24 €	179 080,55 €
<b>TOTAUX</b>	39 554,71 €	25 212,81 €	123 870,84 €	289 448,22 €	163 425,55 €	314 661,03 €
<b>Résultats de clôture</b>	<b>-14 341,90 €</b>		<b>165 577,38 €</b>		<b>151 235,48 €</b>	
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	39 554,71 €	25 212,81 €	123 870,84 €	289 448,22 €	163 425,55 €	314 661,03 €
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>-14 341,90 €</b>		<b>165 577,38 €</b>		<b>151 235,48 €</b>	

### Délibération 03 : Affectation du résultat 2022

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT FIN 2021	PART AFFECTEE A LA SI (compte 1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESULTAT CUMULE FIN 2022	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 19 388.31	19 388.31	5 046.41	- 14 341.90	- 14 341.90
FONCT	154 968.79		29 996.90	165 577.38	165 577.38
TOTAL	135 580.48	19.388.31	35 043.31	151 235.48	151 235.48

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal,  
Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022</b>	<b>165 577.38 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	14 341.90 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R 002)	151 235.48 €
Total affecté au c/ 1068 :	14 341.90 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022</b>	<b>0.00 €</b>
Déficit à reporter (ligne 002)	0.00 €

A reporter en ligne 001 du BP 2023 :

- 14 341.90 €

#### **Délibération 04 : Vote des taux d'imposition 2023**

Le Conseil Municipal, souhaite appliquer une légère augmentation de la fiscalité et décide pour l'année 2023, d'appliquer les taux ci-dessous,

	Bases impositions 2022	Produits 2022	Bases impositions 2023	Taux appliqués 2023	Produit fiscal 2023
TFB	119 853	35 068.99	128 400	30.06 %	<b>38 591</b>
TFNB	57 219	8 388.31	61 300	15.06 %	<b>9 231</b>
TH	22 671	0	24 281	15.00 %	<b>3 642</b>
CFE	7 015	1 066.28	8 300	15.61 %	<b>1 296</b>
<b>TOTAL DU PRODUIT 2023</b>					<b>52 760</b>

(TFB : Taxe Foncière Bâtie, TFNB : Taxe Foncière Non Bâtie, TH : Taxe habitation résidences secondaires, CFE : Contribution Foncière Entreprise)

#### **Délibération 05 : Approbation du budget primitif 2023**

Après avoir entendu la présentation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote le budget 2023, comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 295 685.48 €

Recettes de fonctionnement : 295 685.48 €

Dépenses d'investissement : 138 941.90 €

Recettes d'investissement : 138 941.90 €

#### **Délibération 06 : Subventions aux associations**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide du montant des subventions accordées aux différentes associations du canton.  
Montants inscrits au budget 2023 tels qu'énoncés ci-dessous.

ADMR	150 €
SAPEURS POMPIERS	50 €
COMITE DE JUMELAGE	60 €
MJC DE CHAOURCE	50 €
CREATIFS EN PAYS D'ARMANCE	50 €
LYCEE FORESTIER DE CROGNY	200 €
CENTRE D'INIATION DE L'ENVIRONNEMENT D'OTHE ET ARMANCE	300 €
AMICALE DES PARENTS D'ELEVES	70 €
ASSOCIATION DE LA FOIRE DU 1 <sup>ER</sup> MAI	75 €

Soit pour un montant total de 1 000 €

### **Délibération 07 : Certification PEFC**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler la certification PEFC afin de permettre de valoriser les bois de la commune. Le Conseil Municipal accepte cette décision.

### **Délibération 08 : Travaux de curage des fossés**

Le Maire présente les devis de deux entreprises concernant le curage des fossés. Ces travaux auront lieu dans les chemins Père Quin et Laury ainsi que dans les rues des petites Loges et des Charmes de l'Orme.

Le devis retenu est celui de l'entreprise Hospital TP pour la somme de 2 244€.

### **Délibération 09 : Taxe sur les logements vacants**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas appliquer cette taxe.

### **Délibération 10 : Autorisation de virements entre chapitre**

Le Maire expose que pour faciliter la gestion comptable, l'autorisation de procéder à des virements entre les différents chapitres peut lui être accordée. Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer des virements entre chapitre.

### **Achat du terrain près du boulodrome**

Le terrain en pointe près du boulodrome est en vente. L'aménagement du terrain sera étudié lors d'un prochain Conseil. Le Maire informe l'assemblée d'une proposition a été faite. Le Conseil Municipal est favorable à ce projet.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Le terrain boisé en pointe situé à la sortie du village a été nettoyé. Il est proposé de le renommer « La halte Saint Robert ».

Le Maire,

Pascal BOUGAULT

